



La Philharmonie de Paris ne peut accueillir l'Orchestre philharmonique d'Israël sans rappeler à son public les accusations gravissimes qui pèsent contre les dirigeants de ce pays ni la teneur des crimes commis à Gaza

La Philharmonie de Paris, établissement public sous la tutelle directe du ministère de la culture et de la ville de Paris, doit accueillir l'Orchestre philharmonique d'Israël (IPO) le 6 novembre.

Cette programmation suscite fort logiquement des réactions et des incompréhensions dans la profession comme dans la population car ce concert est compris comme une entreprise de normalisation de la part de l'Etat d'Israël alors même qu'il est responsable d'un génocide contre le peuple palestinien ce que n'ont pas manqué de documenter les ONG, les journalistes et l'ONU.

Le génocide contre le peuple palestinien, le mandat d'arrêt délivré par la Cour Pénale Internationale contre MM. Benyamin Netanyahu et Yoav Gallant pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre rendent bien difficile la programmation à la Philharmonie de Paris de l'Orchestre Philharmonique d'Israël qui est présenté par son responsable comme ayant vocation à être l'ambassadeur culturel d'Israël dans le monde (Yair Mashiach le 21 mai 2025).

Si nous défendons par principe la liberté de création et la liberté de diffusion inscrites dans la loi depuis 2016, cela ne peut signifier que les programmeurs, d'autant plus dans des structures de service public comme la Philharmonie n'ont pas d'obligations vis à vis du public lorsque leurs choix peuvent avoir des implications politiques et diplomatiques importantes.

La programmation de l'orchestre d'Israël à la Philharmonie de Paris ne peut avoir lieu sans que celle-ci rappelle à son public à cette occasion que les premiers responsables de l'Etat israélien sont mis en cause pour des crimes contre l'humanité. Si la culture a vocation à être vecteur de paix entre les peuples, aucun progrès en ce domaine ne peut être attendu sans tenir à chaque occasion un discours de vérité.

La CGT s'est exprimée à de nombreuses reprises pour dénoncer les crimes et les violences faites aux populations dans cette région du monde. Le non-respect des résolutions de l'ONU et du droit international par Israël, la politique de colonisation aboutissant à un véritable apartheid en Palestine, les crimes du 7 octobre commis par le Hamas et l'intervention mortifère de l'armée Israélienne qui s'en est suivie sur la bande de Gaza ne nous détournent pas de notre volonté de voir s'installer une paix juste et durable dans la région.

Paris, le 29/10/2025